

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 13 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf juin, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le treize juin deux mil dix-huit.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du P.L.U
- Instauration du Droit de Prémption Urbain
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Indemnités du receveur municipal
- Convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation de la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
- Convention de mise à disposition du personnel communal avec l'Agglo du Pays de Dreux
- Adresses La Pantoufle
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ANSEAUME Marie-Thérèse - ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – HERBEAUX Etienne – CLAISE Muriel – BARBOT Claire – HUILIO Virginie – GATEAU Christophe - DHERMANT Anne-Marie – HEBERT Benoît – BLAIMONT Michel

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

SCHLICH Daniel à QUENTIN Virginie

MIRETTI Josiane à ALTUR Marie-Lise

DUVAL René à ANSEAUME Marie-Thérèse

Absents

LE JOSSEC Cyril - BEHEREC Philippe – CAMPION Alexandra -

Madame HUILIO Virginie a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les points 1 et 2 de l'ordre du jour sont reportés (approbation du P.L.U et instauration du Droit de Prémption Urbain), les services de l'agglomération du Pays de DREUX n'étant pas prêts pour présenter le dossier définitif du P.L.U.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Sont tirés au sort :

- COMMUNEAU Dominique née MARINOT
- MARY Patricia
- DE MOURA Aurélie
- PILORGE Jeanne née BAUZON
- ALTUR José
- ALLANIC Monique née LE CAPITAINE

INDEMNITES DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu le décompte 2018 afférant aux indemnités de Conseil et au Budget allouées au receveur municipal, soit la somme de 599,26 Euros (indemnité de conseil : 553,53 Euros + indemnité de confection : 45,73 Euros).

Après vote, le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer 100% des indemnités soit 599,26 Euros pour l'année 2018.

CONVENTION AVEC CENTRE DE GESTION POUR LA REALISATION DE LA MISSION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA SECURITE

Madame le Maire expose que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Il peut être satisfait à cette obligation en désignant un agent en interne ou en passant convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Quelles sont les missions d'un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection ?

Ses missions consistent à contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail. Celles-ci sont définies aux livres I à V de la partie 4 du Code du travail et par les décrets pris pour son application,

sous réserves des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié. L'ACFI propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail, ainsi que la prévention des risques professionnels.

Prestation ACFI du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir (CdG28)

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir propose ce service sous forme d'une prestation facultative comme le prévoit l'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985 (Cf. Doc Prestation INSPECTION).

Plus-value de la prestation

- Permettre à l'autorité territoriale de disposer d'une structure d'alerte et d'audit.
- Obtenir un avis extérieur et impartial.
- Bénéficier d'un ACFI compétent (agent diplômé en prévention des risques professionnels) et expert.
- Accéder aux services d'un ACFI avec flexibilité (ponctuellement).

Limites d'intervention du CdG28

La fonction d'inspection confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir par la présente convention n'exonère pas l'autorité territoriale de ses obligations relatives :

- Aux dispositions législatives et réglementaires respectivement de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, du Code du travail et du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.
- Aux avis et recommandations des autres acteurs territoriaux de la prévention des risques professionnels (assistant de prévention de la collectivité, médecin de prévention).

Modalités financières de la prestation

Collectivité des moins de 50 agents, affiliée au CDG28

Réunion de cadrage, temps de préparation, gestion administrative, inspection sur le terrain 7H, rédaction rapport d'inspection, réunion de restitution

Coût global de la prestation pour une journée d'inspection : 714 Euros

La sollicitation de l'ACFI a été présentée au CT/CHSCT Inter-collectivités le 24 Mai 2018.

Le Conseil, après avoir entendu Mme le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'autoriser Mme le Maire à faire appel au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir pour assurer la mission d'inspection et à signer la convention d'inspection, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.

Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX POUR LE PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 166-1, codifié à l'article L. 5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales et insérant un article D 5211-16 au CGCT ;
- Considérant que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au titre de sa compétence « facultative » périscolaire et extrascolaire, organise l'accueil des enfants de 3 à 12 ans au périscolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi et à l'extrascolaire les mercredis et pendant les vacances scolaires,
- Considérant que pour cette organisation, la communauté d'agglomération sollicite la commune pour mettre à disposition une partie de ses services afin d'assurer les missions d'animation au périscolaire, de restauration et d'entretien des locaux

Considérant le projet de convention joint ;

DELIBERE

Article 1 : Décide de conclure une convention visant à organiser la mise à disposition, par la commune, de services, afin d'assurer des missions d'animation au périscolaire, de restauration et d'entretien des locaux, et ce à compter du 1^{er} Septembre 2018,

Article 2 : Autorise Madame le Maire à signer pour acceptation la convention annexée à la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

ADRESSES LA PANTOUFLE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a été saisie d'une demande de rectification d'adresse par un habitant de La Pantoufle. Effectivement, considérant la situation géographique de ce hameau, la Poste a rattaché La Pantoufle au code postal de Vernouillet (28500).

Un sondage a été lancé par la mairie auprès des 7 riverains concernés. Quatre ont répondu positivement en demandant une rectification d'adresse avec le code postal d'ABONDANT 28410.
Le Conseil, à l'unanimité, valide cette rectification d'adresse et demande d'intervenir auprès des services de la Poste afin que cela soit pris en compte.

QUESTIONS DIVERSES

Virginie Quentin :

* Madame le Maire fait le point sur les différentes subventions reçues :

- Subventions sur Fonds de péréquation : 32500€ au 1^{er} tour et 16000€ sur enveloppe supplémentaire.
- Subventions de la Région accordées pour 26500€ pour les travaux du stade, 8800€ pour la mare de Brissard.
- Subvention du FPIC : 54886€
- Subventions par le FDI : 27054€ pour la rue de la demoiselle (amendes de police), Classe mobile 6296€ + la subvention de l'Education Nationale qui ne nous a pas été encore communiquée, 2707€ pour les jeux de cour de l'école maternelle, 30000€ pour les travaux de la bibliothèque et 1533€ pour le changement de deux bornes incendie.

* Une invitation pour le repas de la commémoration de la Guerre 14-18 sur la commune de BU a été transmise en Mairie, Mme le Maire la propose au Conseil Municipal.

* Travaux de la bibliothèque : les plans et les futurs travaux de la bibliothèque sont exposés au Conseil, isolation, abaissement des plafonds, réfection générale et création d'un logement avec 2 chambres au premier étage du bâtiment. Mme Pauline LOISY, architecte, préconise la réfection de la toiture, un chiffrage lui a été demandé.

Marie-Thérèse ANSEAUME :

* Réunion Trame verte et bleue sur l'étude de la faune et la flore pour l'aménagement du territoire par le SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

* Réunion sur l'aménagement du territoire pour finaliser le SCOT mais pas abouti par manque de précision sur les plans qui délimitent les ruisseaux et les fossés.

* Réunion le 29/5 avec M. REFOUR, chef de secteur pour SCOLAREST, après négociation il n'y aura pas d'augmentation cette année du prix du repas de cantine.

* Plusieurs modifications sur le règlement de cantine :

- Mise en place de la facturation différenciée pour les parents divorcés ayant la garde partagée des enfants.
- Ajout d'une phrase précisant que le personnel de cantine n'est pas habilité à délivrer des médicaments aux enfants; aussi les enfants ne doivent pas venir avec leurs médicaments sans mise en place au préalable d'un PAI.
- Il est demandé aux parents de penser à signaler tout changement de numéro de téléphone.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité ces ajouts au règlement de cantine.

Claire BARBOT :

* Remercie l'architecte Pauline LOISY pour ses plans et son travail.

* Demande une vigilance dans l'étude des projets du maître d'œuvre des futurs travaux de la Rue de la demoiselle.

Muriel CLAISE :

* Demande si les herbes hautes sur la route départementale menant à Anet pourraient-être coupées car elles gênent la visibilité ? Mme le Maire explique que cette route est entretenue par le Département.

Michel BLAIMONT :

* Demande si le projet de chemins balisés en forêt de Dreux, évoqué lors d'une réunion préélectorale était toujours d'actualité ? Non c'est l'ONF qui gère la forêt et qui n'est pas favorable aux panneaux indicatifs.

* Demande d'envisager un projet pour un parking pour les campings cars ? Mme le Maire propose que des membres du Conseil se penchent sur ce sujet.

Etienne HERBEAUX :

* S'inquiète des plantations faites autour de la mare de Brissard ? Mme le Maire lui propose d'assister à la prochaine réunion de chantier qui a lieu tous les mercredi après-midi et de voir avec M. Duval qui gère ce chantier.

* Signale également un véhicule stationné en permanence sur le parking de la mare, Mme le Maire a fait le nécessaire auprès de la gendarmerie pour obtenir l'identité du propriétaire et va le contacter.

Guy COËNON :

* 14 Juillet 2018 : Les flyers vont être distribués aux habitants à partir du 14 juin, on aura jusqu'au 7 juillet pour s'inscrire, il demande également aux élus de signaler leur présence lors de cette manifestation, peu de réponses positives. Il rappelle que sans bénévoles, l'organisation d'une telle manifestation reste compliquée. Les tarifs des boissons et des repas sont identiques à l'année précédente. 50 barrières ont également été commandées pour sécuriser le feu d'artifice.

* Le conseil municipal des jeunes organise sa 1^{ère} sortie le samedi 23 juin au Laser Games de Plaisir pour 25 jeunes. Une journée intergénérationnelle a eu lieu entre les membres du CMJ et le Club de l'Age d'Or autour d'une photo et de plusieurs activités, c'est une belle réussite, voir pour renouveler l'opération. M. Coënon regrette le manque de dynamisme du CMJ et souhaite qu'il soit aidé et soutenu.

* Commission des illuminations de Noël : Le travail de cette dernière a abouti par une 1^{ère} commande d'une grosse partie des nouvelles illuminations, le point d'orgue se situera au niveau de l'Eglise et de son pourtour.

* Un RDV est convenu avec Soleus, entreprise pour la création de registres publics d'accessibilité de 6 bâtiments publics de la commune pour un devis de 603,60€.

* L'entreprise SIEMENS Incendie sera sur la commune le 4 juillet.

Marie - Lise ALTUR :

* Réunion de préparation pour le forum des associations, le samedi 23 juin à 8h45 avec les associations du village.

* Visite du jury pour le concours des maisons fleuries, le samedi 23 juin dans la matinée.

* Demande au conseil si des personnes pourraient être présentes lors de la remise des médailles au Judo ?

* L'exposition des photos du SNAP se termine le vendredi 15 juin, cette année c'est le photographe Francis MALBETE qui exposait ses œuvres à la mairie. La photo coup de cœur est la numéro 14. Elle a remporté la seconde place lors de la soirée de clôture à Villemeux sur Eure.

* Bul' infos sera distribué à la fin du mois de juin.

* 25 juin : passage dans la commune du jury des villages fleuris.

* 28 juin : Réunion à la salle des fêtes de Bû avec la gendarmerie pour la lutte contre les vols. Mise en place des services de police de sécurité au quotidien.

Les permanences des gendarmes sont les suivantes :

Mercredi 4 Juillet – Mercredi 25 Juillet – Mercredi 8 Août – Mercredi 22 Août, de 14H30 à 17H30 à la mairie de Bû.

Les dates seront communiquées sur le site et affichées en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et dix minutes.

Le secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,